

BELGIQUE – Nature et Progrès et les essais en champs

Par Inf'OGM

Publié le 31/03/2002

Nature et Progrès, qui défend l'agriculture bio, a écrit à l'ensemble des communes de Wallonie et de Bruxelles "afin de les conscientiser aux risques que font courir les parcelles d'essais OGM à la production bio". Nature et Progrès leur a demandé de voter une motion pour s'opposer à toute implantation de parcelles d'essais sur leur territoire. L'association précise que "si les autorités communales ne sont pas consultées dans le cadre des autorisations des champs d'essais", l'article 135 de la nouvelle loi communale et la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature (article 58) leur donnent cette possibilité. Le 18 avril, 36 communes avaient déjà dit "non à l'implantation de parcelles d'essais OGM sur leur territoire" : Antoing, Aubange, Beauraing, Binche, Bouillon, Bruxelles-Forest, Cerfontaine, Colfontaine, Dinant, Doische, Fléron, Habay-La-Neuve, Hamois, Helecine, Honnelles, Lierneux, Limbourg, Manhay, Momignies, Neufchâteau, Oreye, Plombières, Ramillies, Rebecq, Remicourt, Rendeux, Rochefort, Rouvroy, Tenneville, Tintigny, Tournai, Vielsalm, Waterloo, Wellin, Welkenraedt, Yvoir.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/belgique-nature-et-progres-et-les-essais-en-champs/